



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien de l'État aux salles de cinéma de taille modeste

Question écrite n° 3420

Texte de la question

M. Sylvain Berrios appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur le soutien apporté par l'État aux salles de cinéma de taille de proximité. Elles sont des éléments essentiels du maillage culturel de nombreux territoires et participent à leur vitalité. Bien que des mécanismes exceptionnels de soutien aient été mis en place durant la période de crise sanitaire, les salles de cinéma de proximité rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour réaliser les investissements nécessaires à leur rénovation, notamment énergétique, ou à leur mise en accessibilité. Elles font en outre face à la concurrence accrue des plateformes et des grands groupes possédant des complexes cinématographiques. La loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique, ainsi que le code général des collectivités territoriales, limitent le soutien que les collectivités territoriales, par ailleurs fortement contraintes budgétairement, peuvent accorder aux exploitants de salle de cinéma. M. le député souhaite donc savoir quels dispositifs sont mis en place par le ministère de la culture et le CNC pour soutenir les investissements nécessaires aux travaux de rénovation et de modernisation des salles de cinéma de proximité. Il souhaite également connaître les pistes envisagées par le Gouvernement pour mieux accompagner ce secteur, essentiel au dynamisme des territoires et qui contribue à la diffusion du modèle français de création cinématographique.

Texte de la réponse

La diffusion du cinéma sur tout le territoire, et auprès de tous les publics, fait partie des principales priorités du ministère de la culture. La France a le plus important parc de salles en Europe : près de 2 100 cinémas représentant plus de 6 300 écrans. Plus de 60 % d'entre eux sont classés Art et Essai et la moitié des cinémas sont situés dans les communes de moins de 10 000 habitants. Ce parc de salles permet ainsi à tous les Français (dont la quasi-totalité dispose d'au moins un cinéma à moins de 30 minutes de chez eux) d'avoir accès à une offre de film diversifiée sans équivalent dans le monde. En outre, à la demande du ministère de la culture, afin d'améliorer encore l'offre cinématographique de proximité, l'année 2024 a vu le déploiement du premier volet du plan « diffusion » opéré par le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et qui, doté de 5 millions d'euros, a déjà permis de mieux soutenir les exploitants de circuits itinérants, les festivals qui travaillent à l'année en lien avec les salles de proximité ainsi que les actions de médiation dans les cinémas, notamment en direction des jeunes. Le second volet de ce plan « diffusion », déployé en 2025, va notamment s'attacher à renforcer les moyens dévolus au soutien dit automatique à l'exploitation du CNC, qui est l'instrument principal du soutien public à la modernisation des salles de cinéma. À l'issue de ce renforcement, ce seront près de 80 millions d'euros qui seront consacrés chaque année à ce dispositif. En complément de ce soutien automatique, le CNC accorde aussi des aides sélectives aux effets puissants : d'une part, des aides réservées à la petite et moyenne exploitation d'un montant annuel de 7 millions d'euros, toujours dans l'objectif de maintenir un parc de salles moderne, confortable et proche de tous les Français ; d'autre part, des aides fléchées vers les cinémas classés « art et essai », dans l'objectif de proposer à tous les Français une offre de qualité et diversifiée. Ce dernier soutien représente un effort annuel de 19 millions d'euros, et plus de 40 % des cinémas bénéficiaires sont situés dans des zones rurales et des unités urbaines de moins de 10 000 habitants. Au total, l'État, via le

CNC, consacre ainsi, chaque année, plus de 100 millions d'euros à l'exploitation cinématographique, dont une large part est dédiée aux cinémas de proximité. C'est grâce à cet effort constant des pouvoirs publics que la France peut s'enorgueillir de posséder le parc de salles le plus dense et moderne d'Europe voire du monde.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3420

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 avril 2025

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 327

Réponse publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2750